

C'est principalement sur ce dernier article qu'il est expressément ordonné au Ministre soussigné, de déclarer formellement au Loïable Cercle, que toute association & particulièrement celle où l'on admettroit quelques Etats des ennemis de Sa Majesté, ne pourroit manquer de lui être un juste sujet de défiance, malgré la modification dont on ne manqueroit pas de colorer une pareille démarche, qui obligeroit immanquablement Sa Majesté de prendre des mesures, lesquelles ne pourroient tourner à l'avantage du Loïable Cercle.

Occupée du soin de procurer aux Loïables Cercles une parfaite tranquillité, Sa Maj. est dans la confiance que la Diette du Loïable Cercle de Souabe se prêtera d'autant plus volontiers à un but si salutaire, que ce sera un nouveau motif à Sa Majesté de donner au Loïable Cercle des marques répétées de l'intérêt qu'elle ne cesse point de prendre à son bonheur & à sa satisfaction. Fait à Ulm le 7. Mars 1746.

L'association de tous les Cercles ensemble ne paroît pas être ce qui a donné matière aux représentations du Ministre de France, mais une association particulière, puisque tant le Cercle de Souabe, que les cinq autres qui sont le Cercle Electoral du Rhin, le Cercle d'Autriche, & ceux de Franconie, de Baviere & du Haut-Rhin, n'ont pas discontinué de travailler au renouvellement de leur association.

Celui de Souabe, après avoir pris dans son assemblée, la résolution d'observer une exacte neutralité sur les affaires présentes, en a donné part aux Généraux & autres Officiers qui commandent les troupes de ce Cercle. On voit d'ailleurs les sentimens du Cercle de Franconie quant à la France, dans une Lettre que les Etats qui en sont